LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Toutefois, il a admis que la commission du suffrage universel discutât les amendement qui lui sont soumis. Cependant, le rapporteur de cette commission, M. Silvestre, qui avait été le seul, au cours de la réunion, à exposer devant le groupe les avantages de la représentation proportionnelle, a annoncé que ce vote lui faisait un devoir de renoncer à son rapport. Il a rédigé aussitôt la lettre de démission destinée à M. Cayrel, président de la commission.

La discussion au groupe socialiste

La discussion qui a eu lieu, ce matin, au groupe socialiste, a été très agitée : elle devait s'engager sur le fond de la question de la réforme électorale, mais elle n'a guère porté que sur la procédure et l'opportunité du débat. Partisans et adversaires de la représentation proportionnelle se sont affrontés ainsi indirectement. Toutefois, de l'avis de plusieurs assistants, parmi ceux qui ont voté pour l'ajournement, figureraient un nombre plus ou moins important de proportionnalistes qui ont réservé leur opinion sur le fond.

C'est M. Charles Lussy, député de Vaucluse, qui, le premier, a fait part à ses collègues du sentiment d'un certain nombre de ses amis, comme lui hostiles à la représentation proportionnelle, mais considérant surtout qu'un débat à ce sujet serait jugé sévèrement par l'opinion publique comme déplacé en ce moment où tous les socialistes, de même que tous les Français, ont de plus graves préoccupations que celles des conditions de la réélection.

La motion Bouhey

Ce thème a été repris par plusieurs assistants et combattu par quelques autres, jusqu'au moment où M. Bouhey a déposé une motion d'ajournement dont il est fait état dans le communiqué officiel et sur le sens de laquelle l'accord ne semblait d'ailleurs pas réalisé à l'issue de la réunion.

Plusieurs assistants, en effet, considéraient que ce texte visait l'ajournement de la convocation du Conseil national du parti qui devait trancher la question de fond, tandis que d'autres affirmaient que ce texte ne concernait que l'ajournement du débat devant la Chambre et que, même après ce vote, la commission administrative du parti pourrait encore décider la réunion du Conseil national.

Ajoutons que MM. Léon Blum et Paul Faure auraient voté contre la proposition de M. Bouhey.

Le communiqué

Voici le passage du communiqué officiel relatif à la réforme électoral :

« Un débat s'est institué sur le projet de réforme électorale actuellement en discussion devant la commission du suffrage universel. Le groupe a procédé, à ce sujet, à un échange de vues auquel ont pris part MM. Lussy, Andraud, Silvestre Moch, Rivière, Roche et Monnet.

Une proposition de M. Bouhey tendant à l'ajournement, « en raison de la gravité de la situation », de tout débat sur la réforme électorale, a été, en conclusion, adoptée par 60 voix contre 35 et 2 abstentions ce vote visant l'opportunité d'un débat actuel sans préjuger de la position du groupe socialiste sur le fond de la question ».

LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL A MAINTENU LE RAPPORT POMARET A L'ORDRE DU JOUR

Voici le communiqué de la Commission du suffrage universel de la Chambre :

« Le président, M. A. Cayrel, a rappelé à la Commission que la question de la réforme électorale était inscrite à l'ordre du jour de la Chambre, mais il a annoncé que, depuis la dernière réunion de la Commission, M. Silvestre lui avait fait parvenir sa démission de rapporteur.

M. Silvestre a confirmé que, fervent proportionnaliste et ne voulant pas courir le risque d'un désaccord entre son parti et la commission, il préférait, en conformité de ses engagements, se démettre de ses fonctions.

M. A. Cayrel a confirmé au rapporteur démissionnaire les regrets de la commission de lui voir abandonner une collaboration précieuse pour tous. Rendant hommage à sa loyauté, il l'a remercié d'un concours dont il était assuré qu'il restait acquis à la réforme électorale.

La Commission a désigné à l'unanimité M. Tréminin comme rapporteur et, sur la proposition de M. A. Cayrel, elle a confirmé par 19 voix contre 8 et quatre abstentions sa volonté de voir maintenir la réforme électorale à l'ordre du jour de la Chambre, immédiatement après l'amnistie.

Ont voté pour : MM. Antier, Léon Baréty, Prosper Blanc, Fernand Bouisson, Auguste Brunet, A. Cayrel, Dariac, Joseph Denais, Jacques Duclos, Guastavino, Joly, Louis Marin, Léon Meyer, Monmousseau, Piétri, Roulleaux, Dugage, Thorp, Tréminin, Xavier Vallat.

Ont voté contre : MM. André Albert, Etienne Barron, Fie, Lagrosillière Max Lejeune, Saint-Martin, Tessier-Villedieu.

Se sont abstenus : MM. Barthélemy, Marius Dubois, Guerret, Marcel Régis.

L'examen des amendements

La Commission a procédé ensuite à l'examen des amendements. Elle a adopté par 17 voix contre 8 l'amendement de M. Margaine, supprimant la liste régionale et attribuant directement les restes départementaux à la liste nationale selon l'ordre de présentation par les partis.

Deux amendements de M. Lejeune et de M. Xavier Vallat, tendant à étendre le principe de la représentation proportionnelle aux élections sénatoriales, départementales et communales ont été pris en considération et disjoints, par 13 voix contre 7, pour faire l'objet d'un projet distinct.

La commission a accepté que la Chambre soit appelée à se prononcer sur un amendement de MM. Auguste Brunet et Lagrosillière, tendant à faire élire au scrutin de liste pur et simple les représentants des circonscriptions coloniales qui n'ont que deux députés (Antilles).

La commission a renvoyé à une séance ultérieure l'examen de l'amendement déposé par M. Marius Dubois, Régis et Guastavino, tendant à modifier le quotient électoral pour les départements algériens.

Elle a repoussé tous les autres amendements dont elle était saisie.

La lettre de démission de M. Sylvestre

Voici la lettre que M. Léon Silvestre, rapporteur de la proposition de représentation proportionnelle rapportée récemment par M. Pomaret, a adressée, à la suite de la réunion du groupe socialiste tenue ce matin à M. Cayrel, président de la commission du suffrage universel :

« Mon cher président et ami,

» La commission du suffrage universel m'avait désigné pour rapporter la proposition de loi tendant à instituer la R.P. et dans des conditions telles que la Chambre soit appelée, le budget voté, à statuer dans le moindre délai.

» Ces conditions n'étant pas remplies, il est naturel que, respectueux des engagements pris à l'égard de mes collègues de la commission, je leur remette le rapport qu'ils avaient bien voulu me confier.

» Je les remercie de la confiance qu'ils m'ont témoignée et je vous adresse, mon cher président et ami, l'expression de mes sentiments très cordiaux ».

A la Commission du règlement

La Commission du règlement de la Chambre a adopté une proposition de M. Margaine, tendant à rouvrir le droit d'amendement pour les rapports mis en discussion plus de six mois après leur dépôt. Si la Chambre adoptait ce texte avant l'ouverture du débat sur la représentation proportionnelle, il permettrait la présentation et la discussion d'amendements puisque le rapport de M. Charles Pomaret accepté tel quel par la Commission et repris aujourd'hui par M. Tremintin après la démission de M. Silvestre a été déposé en 1937, par conséquent il y a plus de six mois.

Ainsi la décision de la Commission du suffrage universel d'accepter la discussion en séance publique de quelques amendements seulement sur lesquels elle se sera prononcée se trouverait annulée par la modification du règlement proposée par M. Margaine.

Le groupe de la R.P. demande le maintien de l'ordre du jour

De son côté, le groupe de la représentation proportionnelle publie le communiqué ci-après : « Le groupe de la R.P., tout prêt dans le cas où ce serait nécessaire, à accepter une modification de l'ordre du jour de la Chambre pour faire passer, avant toutes autres, les questions essentielles aux destinées du pays, ne considère pas qu'après la clôture du débat de politique extérieure, une question de cette nature se présente et demande le maintien pur et simple de l'ordre du jour précédemment arrêté par la conférence des présidents et qui fixe la discussion de la réforme électorale immédiatement après celle de la proposition d'amnistie ».

L'AMNISTIE

La Commission de législation a repoussé le contre-projet de M. Perrein

La commission de législation civile a désigné M. Marius Moutet pour remplacer M. Richard, rapporteur de la question de l'amnistie, actuellement en traitement.

Un contre-projet de M. Perrein, radical-socialiste, a été écarté par 9 voix contre 9 et M. Moutet a été chargé de défendre, devant la Chambre, les propositions antérieures de la commission.

Le loyer des chômeurs

Concernant l'examen de la proposition communiste, relative au loyer des chômeur, la commission a décidé l'admission des chômeurs bénéficiant réglementairement des allocations de chômage à la gratuité du loyer. Le rapporteur étudiera la situation des chômeurs non secourus. La commission examinera la création d'une caisse de compensation destinée à l'indemnisation des propriétaires.

LA COMMISSION DE L'ARMÉE APPROUVE LE MAINTIEN A 2 ANS DU SERVICE MILITAIRE

Paris, 25 — La commission de l'armée de la Chambre a adopté à l'unanimité le rapport de M. Charles des Isnards concluant à l'adoption du projet du Gouvernement qui maintient à deux ans, au-delà de 1940, la durée du service militaire.

La commission de l'Amée de la Chambre a adopté, à l'unanimité, outre le rapport de M. Des Isnards, sur la prorogation du service de deux ans, le rapport de M. François Valentin, sur le projet ayant pour objet l'augmentation du nombre des périodes de réserve, tout en respectant la durée total des périodes actuelles.

Ce texte institue, par ailleurs, pour les officiers et sous-officiers des réserves l'obligation de suivre les cours des écoles de perfectionnement.

DES ENQUÊTES SUR LA GESTION DES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS RELEVANT DU TOURISME

Paris, 25. — La commission des travaux publics de la Chambre a décidé d'enquêter sur la gestion et le fonctionnement de tous organismes subventionnés ou contrôlés et relevant du tourisme

La commission a décidé d'entendre le préfet de la Seine et le directeur des travaux du département sur la question des Vals de Loire.

M. Edouard Jonas, président, a mis ses collègues au courant de ses démarches en vue de préparer le voyage d'une délégation de la commission qui doit se rendre aux Etats-Unis. Ce voyage coïncidera avec l'inauguration de l'Exposition Internationale de New-York.

LA DÉFENSE DE L'EMPIRE FRANÇAIS

Paris, 25. — M. Pierre Taittinger, député de Paris, a demandé à interpeller le Gouvernement sur l'urgence de la mise en état de défense de l'empire français et en particulier :

1. Sur la nécessité de grouper toutes les forces d'outre-mer sous un commandement unique, alors qu'elles dépendent à l'heure actuelle de cinq ministères différents : les Colonies, l'Air, la Marine la Guerre, les Affaires étrangères.

2. De poursuivre le recrutement commence des troupes indigènes en assurant leur encadrement indispensable par un arge appel aux officiers et sous-officiers de réserve.

3. De doter d'usines de fabrications de guerre, l'A.O.F. et l'Indochine.

LES ÉTATS-UNIS ACCEPTENT D'ENTAMER DES NÉGOCIATIONS POUR LE RÈGLEMENT DES DETTES AUTRICHIENNES

Berlin, 25. — L'agence D. N. B. publie qu'en réponse à une proposition du gouvernement du Reich, l'ambassadeur des Etats-Unis vient de remettre une note de son gouvernement qui accepte d'entamer les négociations avec les créanciers américains pour le règlement des dettes autrichiennes envers les U. S. A.

LE DÉBAT DE POLITIQUE EXTÉRIEURE A LA CHAMBRE

Des conversations ont eu lieu hier entre les groupes en vue de la préparation de l'ordre du jour final

Paris, 25. — On estimait généralement cet après-midi, au Palais Bourbon, que le débat de politique extérieure se terminerait dans la soirée de Demain. Il reste une vingtaine d'orateurs ayant demandé à intervenir dans la discussion générale. Les premiers étant MM. Quenette, Albert Sérol, Oberkirch, De Kerillis, Ybarnégaray, qui parleront dans la matinée. M. Georges Bonnet ne devant prononcer son discours qu'au début ou au cours de la séance de l'après-midi.

La réunion que le groupe radical-socialiste doit tenir pour arrêter les termes de l'ordre du jour de confiance aurait lieu après l'intervention du ministre des affaires étrangères, après une suspension de séance et c'est seulement ensuite que se poursuivraient dans l'hémicycle, le débat sur les ordres du jour et les explications de vote précédant le scrutin final.

Des conversations ont eu lieu cet après-midi en vue de préparer l'élaboration de cet ordre du jour, notamment entre M. Chichery, président du groupe radical-socialiste et les présidents de plusieurs autres groupes.

La délégation exécutive du groupe socialiste s'en est occupée et aurait pris certaines dispositions pour permettre de réaliser l'unanimité de la Chambre, au moins sur certains passages de ce texte, comme ceux qui proclameraient la volonté de l'assemblée de maintenir l'intégrité de l'Empire français et la sécurité de ses voies de communications.

Par ailleurs, une tentative serait faite pour que l'ordre du jour contienne une réprobation de toute intervention étrangère dans le conflit espagnol, mais on ne saura sans doute qu'après la réunion du groupe radical-socialiste, à la fin de l'après-midi, à quelle formule le président du Conseil se rallierait pour permettre à l'assemblée d'exprimer sur l'ensemble de la politique étrangère sa confiance au gouvernement.

L'ACCORD GERMANO-POLONAIS

M. VON RIBBENTROP SE REND A VARSOVIE EN VISITE OFFICIELLE

Il a été accueilli hier après-midi dans la capitale polonaise

Berlin, 25. — M. Joachim von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich a quitté Berlin ce matin peu après 9 heures pour Varsovie où il se rend en visite officielle

M. von Ribbentrop est arrivé à Varsovie par le Nord-Express vers 16 h. 50. Il a été accueilli par de nombreuses personnalités.

La presse allemande célèbre l'accord germano-polonais

Berlin, 25. — A l'occasion du voyage de M. von Ribbentrop à Varsovie, la presse allemande célèbre l'accord germano-polonais.

50 ALLEMANDS ONT ÉTÉ EXPULSÉS DE LA SILÉSIE DE TESCHEN

Varsovie, 25. — La « Kattowitzer Zeitung », organe de la minorité allemande en Pologne, annonce que cinquante Allemands ont été expulsés de la Silésie de Teschen. La mesure étant déjà exécutée n'est pas abrogée par l'accord germano-polonais sur les expulsions qui été conclu hier.

LE CABINET TURC A DÉMISSIONNÉ

Le Dr Amrik Saydam, ministre de l'Intérieur, a été chargé de former le nouveau Gouvernement

Ankara, 25. — Le cabinet Djelal Bayar a démissionné.

Le président Ismel Inonu a chargé le docteur Amrik Saydam, député de Stambul, ministre de l'Intérieur dans le Gouvernement démissionnaire, de former le nouveau cabinet.

LA NEIGE EST TOMBÉE EN ABONDANCE EN ANGLETERRE

Les services aériens entre Londres et Paris ont dû être suspendus hier après-midi

Londres, 25. — Le température s'est subitement refroidie ce matin et la pluie, qui a commencé à tomber sur la capitale vers 6 heures, a fait place à de gros flocons de neige qui, dans certains faubourgs de Londres, tiennent au sol, bien que, dans le centre, ils fondent rapidement.

On rapporte que dans de nombreuses parties des îles britanniques, la neige est tombée en abondance, notamment à Bristol et dans la région de South Farnborough.

Par suite de la neige, tous les trains se dirigeant vers Londres ont subi des retards considérables. Les services aériens de l' « Imperial Airways » Londres-Paris et retour ont été suspendus cet après-midi.

Les courses hippiques prévues aujourd'hui à Hurst Park, faubourg londonien, ont été ajournées à demain par suite de la neige.

L'IMPOT SUR LES SALAIRES ET LA QUESTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Paris, 25. — Un décret-loi du 2 mai 1938 relatif à la production a prévu que seront distraites des sommes imposables pour l'établissement de l'impôt sur les salaires et de l'impôt général sur le revenu des années 1939 et 1940 les rétributions afférentes aux heures supplémentaires de travail fournies par les ouvriers et les employés.

Le « Journal Officiel » de demain publiera un décret fixant les conditions d'application de cette proposition. Les heures supplémentaires auxquelles s'applique l'exonération sont celles effectuées dans les entreprises industrielles et commerciales ainsi que dans les exploitations minières. Elles s'entendent des heures de travail effectivement faites en excédent de la durée légale du travail et dans la plupart des cas payées à un tarif majoré.

Pour permettre l'application de l'exonération, les employeurs devront, dans la déclaration des salaires qu'ils fournissent aux contrôleurs des contributions directes avant le 31 janvier de chaque année, faire apparaître distinctement les rétributions qui s'appliquent aux heures supplémentaires et le nombre de ces heures.

Pour 1939 cette déclaration doit faire mention de ces renseignements pour la période du 2 mai 1938 date d'entrée en vigueur de l'exemption au 31 décembre 1938.

SIR STAFFORD CRIPPS EXPULSÉ DU PARTI TRAVAILLISTE

On lui reproche d'avoir préconisé la constitution en Angleterre d'un front populaire groupant tous les partis de gauche

Londres, 25. — Le Comité national exécutif du parti travailliste a décidé l'expulsion de Sir Stafford Cripps. On sait que le leader socialiste préconisait, en opposition avec la majorité des dirigeants du parti travailliste, la constitution en Angleterre d'un Front populaire groupant tous les partis de gauche.

La résolution a été prise par 18 voix contre une

Londres, 25. — La résolution tendant à expulser Sir Stafford Cripps du parti travailliste a été votée par 18 voix contre une. Miss Ellen Wilkinson aurait, en effet, été la seule à voter contre la décision intervenue.

Agé de 49 ans, Sir Stafford est le fils de Lord Parmoor. Il était entré, en 1931, comme député travailliste au parlement, où il représentait la circonscription de Bristol (Est). Il était, à cette époque, solliciteur général dans le second gouvernement travailliste.

Nommé conseil du roi en 1927, Sir Stafford était considéré comme chef de l'aile gauche du parti travailliste. Lorsque le Labour Party avait décidé d'appuyer l'application des sanctions par la S.D.N., au moment du conflit italo-éthiopien, il avait démissionné de l'exécutif.

Le Prince Von Stolberg n'a pas donné de ses nouvelles depuis son arrivée en Angleterre

Les autorités de Scotland Yard auraient été priées de rechercher le disparu

Londres, 25. — Les journaux rapportent que les autorités de Scotland Yard ont été priées de rechercher le prince Wolff-Heinrich von Stolberg, cousin de la princesse Juliana de Hollande, dont on est sans nouvelles depuis son arrivée des Etats-Unis en Angleterre, voici plusieurs semaines.

Le prince von Stolberg avait épousé, en 1933, Irma Erfert, une jeune domestique, fille d'un ancien maire de Stolberg, dans les montagnes de Harz, en Allemagne. La famille du prince avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher le mariage, et l'ancien kaiser était même intervenu auprès du jeune prince pour lui demander de revenir sur sa décision. Le mariage avait été célébré dans la chapelle du palais, à Stolberg, où réside depuis plus de 700 ans, la famille du prince von Stolberg. Celui-ci est âgé de 29 ans.

DANS UN TRAIN

UN ENFANT EST TUÉ PAR UNE VALISE TOMBÉE DU FILET

Le père tue à coups de couteau le propriétaire de celle-ci

Francfort-sur-le-Main, 25. — Un drame horrible s'est produit entre Bad Nauheim et Butzbach. Une grande valise se trouvant dans un filet tomba sur un enfant qui fut tué sur le coup. Le père de l'enfant dans son excitation a alors tué le voyageur possédant la valise à coups de couteau, puis s'est présenté à la police.

UN PROFESSEUR ITALIEN ARRÊTÉ A NANTES FERA UN MOIS DE PRISON POUR DÉFAUT DE CARTE D'IDENTITÉ

Nantes, 25. — Le professeur italien Pietro Galgani, qui avait été écroué, vendredi dernier, pour défaut de carte d'étranger, a été condamné, hier, par la 3e chambre correctionnelle, à un mois de prison ferme et 100 fr. d'amende.

M. Pietro Galgani, qui exerçait, en dehors de la direction d'un cours d'italien, les fonctions de secrétaire du consulat d'Italie, soutenait qu'il attendait sa carte d'identité diplomatique depuis un certain temps.

En fait, arrivé en France, en septembre, avec un passeport touristique qui expirait en décembre dernier, il ne devait chercher aucun emploi en France.

UNE INFORMATION CONTRE M. JEAN MASARYK, ANCIEN MINISTRE DE TCHÉCOSLOVAQUIE A LONDRES ?

Prague, 25. — M. Jean Masaryk, ancien ministre de Tchécoslovaquie à Londres sera l'objet d'une enquête. Un communiqué officiel de Prague annonce qu'à la suite d'information de journaux tchécoslovaques sur des déclarations faites par Jean Masaryk sur le territoire américain, le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaques a décidé qu'une enquête serait ouverte et poursuivie avec la plus grande rigueur.

RADIO-ETMA
56, rue Gambetta, LILLE. Nouv. Postes 30
12 modèles 795 à 2.350 fr. Facilités paiement
— Vente directe 40 % moins cher —

DRAME DE LA RUPTURE

UN POLONAIS BLESSE SA FEMME ET SA BELLE-MÈRE PUIS SE SUICIDE A ELBEUF

Les deux époux vivaient séparés depuis un certain temps

Rouen, 25. — Un drame qui a fait trois victimes s'est déroulé, ce matin, à Elbeuf.

Une Polonaise, Sura Ylsberstein, 21 ans, avait épousé son cousin, Joseph Ylsberstein, 30 ans, dit « Joé », il y a quelques années. Mais, l'année dernière, la mésentente étant survenue dans le ménage, elle introduisit une demande en divorce et revint habiter chez ses parents, les époux Goldberg, à Elbeuf.

Vers 9 heures, ce matin, Ylsberstein arrivait à Elbeuf, et se présentait chez ses beaux-parents, demandant à parler à sa femme.

Celle-ci était couchée. Joseph Ylsberstein passa dans sa chambre et, en rentrant, sortit un revolver et tira dans sa direction, la blessant grièvement ; Mme Goldberg, ayant entendu la détonation, accourut, mais Ylsberstein se retourna contre elle et la blessa grièvement d'une balle. Le meurtrier se fit ensuite justice en se tirant une balle dans la tête.

Les deux blessées ont été transportées à l'hôpital d'Elbeuf. L'action de la justice se trouve éteinte par la mort du meurtrier, dans les vêtements duquel on a trouvé une lettre expliquant le drame.

WEIDMANN ET SES COMPLICES vont enfin comparaître devant les Assises

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a rejeté hier leur pourvoi

Paris, 25. — Cet après-midi, la chambre criminelle de la Cour de cassation a examiné le pourvoi de Weidmann et de ses complices Million, Blanc, Colette Tricot, contre l'arrêt de la chambre des mises qui les a renvoyés devant la Cour d'assises de Versailles.

Le doyen de la Cour suprême, l'ex-capitaine Bouchardon, a rejeté tous les moyens dont les inculpés se réclament.

Conformément aux conclusions de l'avocat général Sirany, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Eugène Weidmann et de ses complices. Ceux-ci comparaîtront donc prochainement devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise.

Tribunal Militaire de Lille

AUDIENCE DU 25 JANVIER

Installation du nouveau substitut du Commissaire du Gouvernement

Au début de son audience du 25 janvier, le lieutenant-colonel Jourdau, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre, récemment nommé substitut du commissaire du gouvernement près le Tribunal militaire de Lille, en remplacement du lieutenant-Colonel Odinot, nommé à Nancy, a pris possession de son nouveau poste.

Cet officier supérieur, qui excerçait auparavant les fonctions de juge d'instruction au Parquet militaire de Lille, a répondu très aimablement et dans un langage châtié, à M. le Conseiller Bodel, qui présidait l'audience et qui lui avait souhaité la bienvenue au nom du Tribunal.

Nous sommes heureux de profiter de cette installation pour présenter au lieutenant-colonel Jourdan nos sincères félicitations pour l'avancement mérité qui vient de lui échoir.

Après la mobilisation. — Henri Boudengain, de la classe 1933, qui avait été mobilisé le 24 septembre 1938, était rentré à son foyer avec un ceinturon neuf. Il avait substitué à celui-ci un ceinturon très usagé.

Boudengain a été condamné à trois mois de prison avec sursis.

La feuille d'émargement. — Roger Deletang, de la classe 1933, avait rengagé au 91e d'infanterie. Exerçant les fonctions de comptable, il avait signé sur une feuille d'émargement, aux lieu et place d'un sous-officier, ce qui lui permit d'encaisser une somme de 1.800 francs que ce sous-officier devait recevoir comme prime de rengagement.

Deletang a été condamné à quatre mois d'emprisonnement.

Bien d'autrui. — Un an avec sursis au caporal chef Steiner, du 1er R.I., qui a dérobé à son unité des cravates, chaussettes, chemises, cartouchières, et d'autres objets.

Le revolver. — Mobilisé le 24 septembre 1938, Joseph Pecqueux, causait du scandale à Saint-Quentin. Comme il était ivre, on le fouilla et on trouva sur lui un revolver qu'il avait dérobé.

Pecqueux a été condamné à trois mois d'emprisonnement avec sursis.

LA GRANDE EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE LILLE

Nous avons déjà annoncé cette importante manifestation canine, qui aura lieu le 12 mars, dans un des halls de la Foire Commerciale de Lille.

Le secrétariat du Club Saint-Hubert du Nord est submergé de demandes de règlements. Ceux-ci sont encore sous presse mais seront envoyés en temps opportun à toutes les personnes qui ont bien voulu les demander.

Le Comité d'organisation de l'Exposition canine internationale de Lille a reçu de nombreux et jolis lots, et notamment un prix offert par M. le Président de la République, qui a ainsi montré tout l'intérêt qu'il porte à cette manifestation, que ses précédents succès ont classée comme l'une des plus importantes d'Europe.

A cause même de cet intérêt toujours croissant qui s'attache à l'Exposition canine internationale de Lille, de nombreux clubs spéciaux viendront à Lille, le 12 mars, donner une de leurs expositions spéciales. C'est ainsi que nous aurons la chance de voir le Spaniel-Club de France, la Réunion des Amateurs du Setter Gordon, l'Association des Terriers d'Ecosse, le Club Belge des Terriers. Tous ces clubs vont convier leurs membres à Lille et jamais peut-être en province on n'aura vu telle affluence de beaux chiens.

Pour tous renseignements et demandes de règlements, s'adresser au Club Saint-Hubert du Nord, 13, rue Faidherbe, à Lille.

LA CONDAMNATION DU COQUETIER BOUFFETTE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Herlin, qui ne paraît aucunement intimidé par l'appareil judiciaire, se tourne alors vers Bouffette, qui l'écoute affalé sur la barre d'appui, et il lui crie : « Tu aurais dû avouer et te tuer après, tu ne serais pas là en ce moment ».

Il lui demande alors pour quelle raison, s'il est innocent comme il le prétendait la veille, il a enterré son pardessus dans son jardin.

L'accusé répond :

— Parce qu'il était hors d'usage.

Mais cette réponse ne satisfait pas le témoin qui, avec vigueur, conseille à Bouffette de reconnaître son crime :

— Mais avoue donc que tu as tué...

Bouffette est touché par cette phrase et, en pleurant, répond faiblement :

— Oui.

Le président Le Febvre intervient alors et renouvelle la question du témoin. Et Bouffette répond encore : Oui.

Mystérieuses tractations

Cette double réponse cause une profonde sensation dans l'auditoire. Le président rétablit le silence et l'on entend un témoin important : il s'agit du garagiste Davrinche. On sait que Bouffette a acheté une maison et qu'il a fait cet achat au nom du témoin. Cette tractation à laquelle il a consenti provoque l'intervention du président et celle des défenseurs, qui s'étonnent du rôle qu'il a joué en l'occurrence. De sévères remarques lui sont faites et Me Pruvost, défenseur de Bouffette, se lève et déclare :

— Cette tractation prouve, sans aucun doute, qu'il y a un mystère dans le crime et que ce mystère explique l'attitude de Bouffette.

Mais le témoin Davrinche ne réagit que pour se montrer sévère envers l'accusé, qu'il accuse d'être un menteur et un avare.

Un être bizarre qui se faisait faire des « indéfrisables »

M. Pollet, maire de Boves vient ensuite déclarer que Bouffette était un ultra-fantaisiste et un personnage bizarre. Ne l'a-t-on pas vu, certain jour, se promener dans les rues de Boves après s'être fait faire une indéfrisable...

Le maire de Boves pense que Bouffette n'est pas complètement irresponsable.

Un autre témoin, M. Houdin ne s'explique pas la fortune soudaine de l'accusé et se montre perplexe quant à l'origine de cette fortune.

Cette déclaration provoque une certaine sensation parmi le public mais Bouffette interroge répond qu'il ne sait pas ce que le témoin veut dire.

L'audition des témoins est terminée.

La partie civile

La parole est donnée à Me Michel Brille, avocat de la partie civile.

Ce dernier prononce un véritable réquisitoire contre l'accusé. S'appuyant sur les expertises et rapports médicaux, Me Brille démontre que loin d'être un demi-fou ou un idiot, Bouffette est au contraire un accusé très intelligent. Il a tout fait pour égarer la justice et son attitude n'est pas aussi incohérente qu'on voudrait le croire.

« Il a tué, dit-il par intérêt, son crime est un crime bassement crapuleux ».

Avant de terminer, Me Brille demande une condamnation sans faiblesse.

L'avocat général réclame la peine capitale

M. Samidan, avocat général, prend à son tour la parole et prononce un sévère réquisitoire, ramassant tous les éléments de l'enquête et démontrant qu'il n'y a qu'un coupable, Bouffette, qui a tué par esprit de lucre, pour que la fortune de sa femme ne lui échappe pas.

M. Savidan parle des aveux et des dénégations successifs de Bouffette dont le système n'a pas varié pendant les débats.

Selon l'avocat général, il n'y a aucun doute sur la culpabilité de Bouffette. Il ne veut pas de circonstances atténuantes car l'attitude de l'accusé le montre pleinement responsable. Il termine en demandant la peine capitale.

La défense

Maître Pruvost prend la défense de Bouffette qu'il dépeint comme un individu étrange. Bouffette sanglote et pousse de petits cris. L'avocat tente de démontrer que son client n'est pas aussi rusé que certains le pensent. Il met en doute l'identité de l'arme qui a tué. Pour Me Pruvost, il y a un grand mystère dans cette affaire et Bouffette n'est qu'un comparse.

Le défenseur parle de l'attitude d'un témoin, attitude bizarre en tous points et qui confirme son opinion. Il essaie de créer un doute dans l'esprit du jury et termine en criant « Pitié, Miséricorde ».

Me Baciocchi du barreau de Paris, défenseur de Bouffette, estime que les médecins psychiâtres qui ont examiné son client procèdent de la même école et qu'ils ont exagéré en déclarant que Bouffette est responsable. Il demande la Maison de Santé ou une peine de 5 à 10 ans de réclusion ce qui, à son avis, est déjà bien lourd.

L'avocat général Savidan est obligé de rappeler l'avocat à plus d'exactitude avec la documentation, et moins de désinvolture avec les faits.

Le verdict

Le jury se retire pour délibérer. Il revient peu après. Il a répondu affirmativement aux deux questions. Bouffette a tué sa femme et il y a préméditation. *Le jury se retire avec la Cour et, à la reprise, Bouffette est condamné aux travaux forcés à perpétuité.* La partie civile obtient le franc de dommages et intérêts qu'elle réclamait.

Le Président déclare la session close.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 26 janvier 1939 : Soleil : Lever, 7 h. 31 ; coucher, 16 h. 36. Lune : Lever, 9 h. 35 ; coucher, 23 h. 06. Sainte du Jour : Sainte-Paule.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 25 janvier, à 17 h. 45 : Baromètre : 741 mm., baisse depuis le matin. à 9 h. : 11 mm. 3 ; Thermomètre : Fronde : 3.4 ; Minima : 1.2 ; Maxima : 5.0 ; Etat hygrométrique : 97 ; Hauteur d'eau tombée depuis le matin, à 9 h. : 6 mm. 2 ; Direction du vent : Sud-Est ; Force : Parfois violente ; Direction des nuages cachée par l'état du ciel ; Prévisions pour aujourd'hui : Très mauvais temps, parfois vent violent.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord : Pluies nocturnes suivies d'éclaircies passagères et giboulées, orages locaux ; vent du secteur Sud, assez fort à fort, s'orientant au Nord par l'Ouest. Le minimum de température sera en hausse de 2 à 4 degrés par rapport à celui de la veille.

JEUX D'ESPRIT

pour s'amuser en famille...

COQUILLE HISTORIQUE

Quelle était la première version de ces vers de Malherbe :

Mais elle était du monde où les plus [belles choses
Ont le pire destin.
Et rose elle a vécu ce que vivent [les roses,
L'espace d'un matin.

MALHERBE.
Consolation à M. Du Perrier.
(1598.)

— Vous trouverez — la réponse plus loin

LES MINEURS ACCEPTENT L'ARBITRAGE DE M. DE MONZIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Au cours de la discussion qui fut fort longue — les délégués étaient encore en séance après 14 heures — deux courants se manifestèrent.

Les uns ne voulaient absolument pas se résoudre à se rendre chez le ministre ; les seconds étaient disposés à répondre à l'invitation de M. de Monzie.

Nous croyons savoir que l'unanimité s'est faite et que seront acceptés l'arbitrage et la sentence du ministre.

La délégation qui se rendra vendredi au ministère sera composée de MM. Maes, Priem, Leroy et Quinet, pour le Pas-de-Calais ; Legay, A. Flament et M. Morival, pour le Nord ; Lemoine et Wantelet, pour Anzin.

Le ministre, avant de juger, pourra donc entendre les opinions des patrons et des ouvriers.

RÉUNION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU NORD

La commission départementale du Nord s'est réunie à la Préfecture, mercredi 25 janvier.

La séance est présidée par M. Ernest Couleaux.

Sont présents : MM. Descamps, vice-président ; Brachelet, secrétaire ; Constant, Cuilleman, Houillon, Machy et Watine.

M. Fernand Carles, préfet du Nord, et M. René Gazagne, secrétaire général de la Préfecture, assistent à la séance.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier, la commission départementale procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance. Elle statue sur les objets suivants :

Est autorisée la vente par adjudication de 46 peupliers croissant le long du chemin de grande communication N° 25, entre le pont de Vred et l'abbaye d'Auchin, et appartenant à la commune de Pecquencourt.

Autorisation est donnée :

Pour l'exécution de menus travaux d'entretien des bâtiments et du mobilier des édifices départementaux : Préfecture, clinique départementale d'Esquermes, Maison des tout-petits de Moncau-Saint-Waast, etc. ;

Pour la passation de contrats avec divers établissements de cure destinés aux malades tuberculeux.

Une dot de mariage est accordée à une ex-pupille de l'Assistance publique.

Avis favorable est donné, avec inscription sur la liste de priorité départementale, des projets de constructions scolaires presentés par les municipalités d'Houdain-lez-Bavay, Landrecies, Péronnes et Quiévrechain.

La commission statue sur une demande de bourse d'élève sage-femme de la faculté de médecine de Lille et sur des demandes de prêt d'honneur.

La commission donne un avis favorable à l'approbation du budget de l'exercice 1939 de l'Office départemental des habitations à bon marché.

Elle approuve un projet complémentaire dressé par l'Office en vue de la construction à Haubourdin de cinq maisons en plus des cinquante prévues au projet primitif.

Des secours sont attribués, par prélèvement sur le fonds des amendes de police correctionnelle aux communes d'Awengt, de Beursies et de Gommegnies, en vue de l'exécution de travaux d'utilité générale.

La commission procède à la désignation de MM. les conseillers généraux et conseillers d'arrondissement qui seront appelés à siéger, en 1939, au Conseil de révision, ainsi qu'au Conseil départemental des allocations militaires.

La commission approuve les résultats de l'adjudication passée pour la location de parcelles de terrain sises à Etreuungt et provenant du legs Obled.

Acte est donné à M. le préfet de la communication de l'état des centimes départementaux, des produits éventuels, des fonds libres de 1937 et des mandats émis le 31 décembre 1938.

CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION AMICALE DES DIRECTEURS COMMERCIAUX DE FRANCE A LILLE

Le groupement du Nord de l'Association Amicale des Directeurs Commerciaux de France, organise une conférence, à l'Hôtel Bellevue, à Lille (2e étage), pour le mardi 31 janvier, à 20 h. 30 et non pour le 31 mars comme il a été annoncé par erreur.

Un sujet, toujours d'actualité « l'Etude du Marché par l'enquête », sera traité par M. A. Llaudois, fondateur de « la documentation unique de Paris ».

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. Albert Deschamps, président, 135, rue du Flocon, à Tourcoing, téléphone : 26.54, ou M. Louis Decang, secrétaire général, 25, rue Nicolas Leblanc, à Lille, téléphone 734.98.

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

DÉFENS